

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

Paris, le 22 avril. — Hier, le ministre des affaires étrangères a envoyé des dépêches à notre chargé d'affaires à Bruxelles. Il s'agissait de l'affaire du gouverneur du Luxembourg. Cette violation du droit des gens a fait sensation à Paris; on ne sait trop comment l'expliquer et l'on craint qu'elle soit le précurseur d'hostilités plus directes.

— MM. Mérilhou et Lebeau, avocat-général, viennent d'être nommés aux deux places de conseillers vacantes à la cour de cassation.

— M. Thiers a quitté hier Paris; il se rend en Italie. On le dit chargé d'une mission diplomatique relative à l'affaire d'Ancône.

— Les désordres de Nantes ont complètement cessé; la garde nationale montre le plus grand zèle. À la première nouvelle de l'émeute, le général Solignac avait quitté les cantonnemens, où il dirigeait une battue générale contre les bandes du Bocage. Il va reprendre cet utile projet. Le maire de Nantes vient d'adresser, au nom du corps municipal, des remerciemens à la garde nationale pour la sagesse et la fermeté dont elle a fait preuve.

— Plusieurs journaux de Paris avaient rapporté, d'après le *Constitutionnel*, que M. de Châteaubriand ayant fait offrir au nom de la duchesse de Berry 1000 fr. pour les cholériques du 2<sup>e</sup> arrondissement, le maire de cet arrondissement, M. Berger, avait refusé la somme, mais avait aussitôt désigné la veuve d'un combattant de juillet à qui ces secours pourraient être utiles; et que la personne porteur de l'offre s'était retirée sans avoir voulu secourir cette veuve.

Ces journaux ont été invités de publier la lettre suivante servant de rectification :

Paris, ce 20 avril 1832

Monsieur, M. de Châteaubriand, bien que malade, s'occupe dans ce moment d'une réponse générale relative au don de Madame la duchesse de Berry; cette réponse paraîtra incessamment. En attendant, je dois à la vérité de dire que le maire du 2<sup>e</sup> arrondissement ne m'a point présenté la veuve d'un combattant de juillet et ne m'a point proposé de lui donner les 1000 francs; il les a seulement refusés; voilà tout. M. de Châteaubriand me charge d'ajouter que, si la veuve du *Constitutionnel* veut bien se donner la peine de passer chez lui, il est prêt à lui faire part de la bienfaisance de la mère du duc de Bordeaux. Vous voyez, monsieur, que je n'ai pas l'honneur d'être l'aide-de-camp de M. le duc de Berry, que je ne suis que le pauvre et fidèle secrétaire d'un homme pauvre et aussi fidèle que moi.

Recevez, je vous prie, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Hyacinthe Pilorge.

La situation de M. le ministre du commerce (M. d'Argout), s'améliore un peu.

— La maladie est restée stationnaire dans la journée. Décès, dans les hôpitaux et hospices, 122; décès à domicile, 248. Total : 370.

— M. le vicomte Lemerrier est mort avant-hier du choléra.

— M. le baron de Glandevex, ex-pair de France, ancien gouverneur des Tuileries, est mort ce matin du choléra.

— M. Gauz, secrétaire en chef du parquet de la cour royale de Paris, a également succombé.

— M. Paul-Auguste Fargues de Taschereau, homme de lettres, ancien ambassadeur de France à la cour d'Espagne, vient de mourir victime de la maladie régnante, à l'âge de 91 ans.

— On commence à connaître d'une manière plus précise les ravages horribles que la maladie a exercés dans plusieurs endroits. D'après un rapport

qui a été livré à la commission des hôpitaux, et à la préfecture de police, il y a eu dans le douzième arrondissement (quartier St-Marceau), 36 ménages, maris, femmes et enfans qui ont entièrement disparu, et 52 ménages, maris et femmes qui ont laissé un grand nombre d'enfans orphelins. Le neuvième arrondissement offre des particularités aussi effrayantes, surtout dans la rue de la Mortellerie.

— On écrit de Ham que les prisonniers renfermés dans le château n'ont plus qu'une santé détériorée. L'épidémie qui règne dans les environs a atteint M. de Polignac; mais on est parvenu à arrêter les progrès du mal: il est maintenant convalescent, et n'éprouve plus qu'une faiblesse extrême.

On écrit de Rome, 10 avril :

« Le courrier qu'on nous avait annoncé par le piquebot du 7 et qui avait quitté Paris le 31 mars est arrivé ici le 8. Une grande activité règne dans la diplomatie. Depuis l'arrivée de ce courrier l'ambassadeur autrichien a eu une audience de sa sainteté.

« Il paraît toutefois que la réponse du gouverneur français est d'une nature pacifique. Les conditions ont été presque toutes acceptées, et tout sera décidé dans quelques jours. »

« M. le colonel Combes et plusieurs officiers français ont visité, ces jours derniers, le riche sanctuaire de Notre-Dame de Lorette. La population de cette ville, accourue sur leurs pas, s'est livrée à des transports de joie, croyant qu'ils venaient prendre le commandement de la place et y tenir la garnison comme à Ancône; les habitans ont manifesté si hautement le vœu qu'ils formaient que ces officiers restassent plus long-temps au milieu d'eux, que les moines, qui ne partageaient pas cette enthousiasme, se sont empressés de leur montrer ce que cette superbe église avait d'admirable, afin d'accélérer leur départ. Il est difficile de décrire l'émotion extraordinaire que produit dans toute l'Italie la vue de l'uniforme français.

— On écrit d'Ancône, 11 avril :

« Il y a eu quelques troubles le dimanche 8, dans le faubourg *delle Grazie*; sans l'intervention des troupes française ils auraient eu de fâcheuses suites. »

— On écrit de Faenza, le 10 avril :

« Un curé des environs d'Ancône, qui avait prêché contre les Français, a réussi à enflammer le zèle de quelques paysans, qui se sont joints à un détachement de partisans pour attaquer, dans une maison de campagne, des officiers Français réunis en partie de plaisir avec plusieurs jeunes gens du pays. Lorsque ces brigands furent arrivés à une petite distance de la maison de campagne, le curé fit sonner le tocsin, et quelques-uns de ses paroissiens prirent les armes pour rejoindre la bande. Heureusement un soldat français se rendait en ce moment à Ancône, porteur de quelques effets appartenant à l'un des officiers. Le général Cubières, informé à temps, envoya immédiatement sur les lieux deux compagnies. La maison était cernée, quelques minutes plus tard et les Français eussent été massacrés. Une fusillade s'engagea immédiatement entre les Français et les brigands. Quatre de ces derniers sont restés morts sur la place, et plusieurs ont été blessés; on a à regretter la perte de deux Français. Cinq brigands ont été faits prisonniers, et le curé lui-même a été emmené à Ancône. »

— On écrit de Bologne, 13 avril :

« Nous continuons à jouir d'une grande tranquillité sous la protection des troupes autrichiennes. Les renseignements sur les forces militaires publiés

dans plusieurs numéros de la *Gazette d'Augsbourg* n'étaient pas exacts, quant à la force de l'artillerie et des hussards autrichiens envoyés dans les états, du pape lorsqu'on a appris l'occupation d'Ancône par les Français.

« La garde mobile du général de brigade Hrabawski n'a été augmentée que de deux bataillons d'infanterie et de deux escadrons de hussards lichtenstein.

« Le général Hrabawski n'a avec lui que de l'artillerie de campagne et point de pièces de siège.

« Le bruit courait à Milan que le duc de Modène avait fait arrêter un courrier français qui passait par ses états, et lui a fait enlever ses dépêches. Un agent autrichien aurait été envoyé à Modène pour faire des représentations à ce sujet. »

— Le 11 avril, les cantons du Valais et des Grisons ont signé chez le nonce du pape une capitulation militaire pour deux régimens composés de 5000 hommes qui seront entièrement pris parmi des sujets catholiques.

On dit que M. le général Monck d'Uzer aura le commandement de l'expédition projetée contre Bone.

— On écrit d'Alger, 7 avril :

« Je profite du départ du navire *le Persévérant*, pour faire part d'un événement militaire qui a produit dans Alger le meilleur effet. Il existe à deux lieues de la Ferme-Modèle, une tribu qui avait commis plusieurs actes d'hostilité, et qui, ces jours derniers, avait embauché une vingtaine de soldats de la légion étrangère. Ce matin, à la pointe du jour, le général en chef, qui avait fait ses dispositions d'avance, a fait cerner le principal village de cette tribu, et, après une courte résistance, tout a été passé au fil de l'épée. Les soldats de la légion étrangère qui s'étaient laissés séduire ont été fusillés dans le village même, et un certain nombre de têtes d'Arabes ont été apportées au quartier des Zoaves, dans le faubourg Babazon, où elles ont été exposées toute la journée. On a pris aux Arabes 3,000 têtes de bétail qui sont à la Maison-Carrée, et qui paraissent devoir servir à l'approvisionnement de l'armée. Ce soir, les cafés sont illuminés, et les habitans d'Alger de toutes les classes se sont empressés d'adresser au général en chef leurs félicitations sur le résultat de cette expédition, conduite avec autant de prudence que de vigueur, et qui, en imprimant aux Arabes un salulaire effroi, prévient probablement toute attaque sérieuse de leur part. »

— Une autre lettre du 8 annonce que le 6 du même mois un engagement a eu lieu entre les troupes françaises et quelques bandes des tribus voisines. Le duc de Rovigo avait bien accueilli quelques chefs de tribus; ceux-ci furent soupçonnés de trahison par les Arabes, qui les attaquèrent et les dépoillèrent; deux escadrons de cavalerie et un bataillon d'infanterie accoururent à leur secours. Les assaillans, hommes, femmes et enfans, ont été pour la plupart passés par les armes.

— Le *Moniteur ottoman* annonce officiellement que le pacha d'Egypte n'ayant pas répondu d'une manière satisfaisante aux sommations qui lui avaient été faites par la Porte, on va employer contre lui la force des armes. Hussein pacha, connu par la destruction des janissaires et par la campagne de Russie, a été mis à la tête de l'expédition avec le titre de serdari-ekrem ou feld-maréchal; c'est le premier qui ait été revêtu de cette dignité.

Le grand-visir dirigera les opérations contre les Bosniaques.



## BELGIQUE.

Bruxelles, le 24 avril. — Hier dans la matinée tous nos ministres se sont réunis en conférence et sont demeurés long-temps enfermés, M. Van de Weyer assistait au conseil. MM. Adair et de Tallonay étant survenus, ils ont pris part à la délibération.

— Plusieurs journaux ont annoncé l'arrivée du général Evain, à Anvers, dont il devait prendre le commandement en chef : nous pouvons assurer que ce général quitte Bruxelles aujourd'hui pour aller à Louvain.

— Plusieurs journaux annoncent qu'un courrier dépêché à La Haye par sir Robert Adair n'a pu passer à Bréda et qu'il a dû rebrousser chemin vers Bruxelles. Nous croyons pouvoir affirmer que cette nouvelle est inexacte. Le courrier anglais dont nous avons annoncé hier l'arrivée à Bruxelles venait directement de La Haye. (Courrier.)

— Quelques journaux ont voulu contester l'authenticité de la note que le comte Orloff a remise au roi de Hollande : nous savons de bonne source que cette note n'est pas supposée et que le diplomate russe l'a réellement envoyée avant son départ pour Londres au cabinet de La Haye.

Les ratifications de l'Autriche et de la Prusse sont recouvertes de riches enveloppes en velours rouge ornées d'une ganse en or supportant le sceau des deux souverains : celui de l'Autriche est en or, celui de la Prusse en argent. Ces ratifications ont été apportées par M. Van de Weyer qui n'attend que l'arrivée d'un courrier pour retourner à son poste. (Belge.)

### RATIFICATIONS DE L'AUTRICHE ET DE LA PRUSSE.

M. le ministre des affaires étrangères a, dans la séance du 21, promis à la chambre des représentants de faire insérer dans le *Moniteur* le texte des ratifications de l'Autriche et de la Prusse, dès que ces pièces lui seraient parvenues ; nous remplissons aujourd'hui cette promesse :

#### Ratification de S. M. l'empereur d'Autriche.

Nos Franciscus primus, divina favente clementia Austriae imperator ; Hierosolymæ, Hungariæ, Bohemæ, Lombardiæ et Venetiæ, Dalmatiæ, Croatiae, Slavoniæ, Galiciæ et Ladomeriæ rex ; archidux Austriae ; dux Lotharingiæ, Salisburgi, Styriæ, Carinthiæ, Carnioliæ, superioris et inferioris Silesiæ ; magnus princeps Transylvaniæ ; marchio Moraviæ, comes Habsburgi et Tyrolis, etc.

Notum testatome omniibus et singulis quorum interest, tenore præsentium facimus :

Posteaquam e consiliis, super exortis in regno Belgii inde a mense septembris 1830 novis rerum adjunctis, inter nostros et Francorum, Magnæ Britanniciæ item imperatoris, Majestatum plenipotentiariorum, collatis tractatus coaluit, qui die 15a novembris anni prioris Londini a præaudatis plenipotentiaris ex una, et ex altera parte a præsentis Belgarum regis Majestatis plenipotentiaris signatus fuit, cujusque tenor sequens est : (Ici le texte du traité.)

Nos, visis et perpensis hujus articulis, illos, reservatis tamen juribus Serenissimæ Confederationis Germanicæ intuitu eorum articulorum, qui concessionem et permutationem partis Magni Ducatus Luxemburgensis concernunt, omnino approbavimus, atque ratos gratosque habere hisce declaramus ac profiteamur, verbo nostro Cæsareo regio pro nobis et successoribus nostris spoiidentes nos ea omnia quæ in illis continentur, salva reservatione præfata, fideliter adimpleturos esse.

In quorum fidem ac robor, præsentis ratificationes nostræ tabulas manu nostra signavimus sigilloque nostro Cæsareo regio appenso firmari jussimus.

Dabantur in imperiali urbe nostra Vienna Austriae die vigesima prima mensis martii anno millesimo octingentesimo trigesimo secundo, regnorum nostorum quadagesimo primo.

Franciscus.

Princeps a Meternich.

Ad mandatum sac. Cæs. ac reg. apostolicæ Majestatis proprium Franciscus L. B. a Lebzettern Collembach.

(Traduction libre)

Nous, François 1<sup>er</sup>, par la grâce de Dieu, empereur d'Autriche, roi de Jérusalem, de Hongrie, de Bohême, de Lombardie et Venise, de Dalmatie, de Croatie, de Slavonie, de Gallicie, archiduc d'Autriche, duc de Lotharingie, de Salsbourg, de Styrie, de Carinthie, de Carniole, de la Silésie supérieure et inférieure, prince de Transylvanie, marquis de Moravie, comte d'Habsbourg et de Tyrol, etc.

Faisons connaître par les présentes à tous ceux que la chose concerne :

Après que, par suite des conférences engagées entre nos plénipotentiaires et ceux des rois des Français, de la Grande-Bretagne et de l'empereur, sur le nouvel état des choses existant dans le royaume de la Belgique depuis le mois de septembre 1830, un traité fut conclu, lequel fut signé à Londres, le 15 novembre de l'année dernière, par les plénipotentiaires précités d'une part, et de l'autre par ceux du présent Roi des Belges, et dont la teneur suit : (Ici le texte du traité.)

Nous après avoir examiné et pesé tous les articles de ce traité, les avons approuvés entièrement, sous la réserve cependant des droits de la sérénissime confédération germanique à l'égard des articles qui concernent la concession et l'échange d'une partie du grand duché de Luxembourg, et nous déclarons et certifions par les présentes les avoir pour ratifiés et agréables, nous engageant par notre parole impériale, pour nous et nos successeurs, que nous remplirons fidèlement tout ce qui s'y trouve contenu sous la réserve précitée.

En foi de quoi, nous avons signé de notre main les présentes ratifications, et avons ordonné qu'elles soient revêtues de notre sceau impérial.

Donné à Vienne, le 21 mars 1832, de notre règne le 41<sup>e</sup>.

François.

Le prince de Metternich.

Par ordre de S. M. impériale et royale.

François de Lebzettern Collembach.

#### Procès-verbal de l'échange des ratifications entre la Belgique et l'Autriche.

Les soussignés, s'étant réunis à l'effet de procéder à l'échange des ratifications du traité conclu et signé à Londres, le 15 novembre 1831, entre la Belgique, d'une part, et l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et l'Irlande, la Prusse et la Russie, de l'autre, concernant la formation et la reconnaissance de la Belgique par les puissances ci-dessus mentionnées, ont produit les instruments desdites ratifications, lesquels, ayant été trouvés en bonne forme, ont été échangés en la manière accoutumée.

En foi de quoi, les soussignés ont signé le présent procès-verbal, et l'ont revêtu du cachet de leurs armes.

Fait à Londres, le 18 avril 1832.

Wessenberg, Neumann, Sylvain Van de Weyer.

#### Ratification de S. M. le roi de Prusse.

Nous Frédéric Guillaume III, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc., etc.

Savoir faisons par les présentes :

Les cours de Prusse, d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne et de Russie, ayant par suite des événements qui ont eu lieu dans le royaume uni des Pays-Bas, depuis le mois de septembre de l'année 1830, jugé nécessaire, pour la conservation de la paix et pour le maintien du repos et de l'ordre en Europe, d'apporter des modifications aux transactions de l'année 1815, par lesquelles avait été créé et établi le royaume uni des Pays-Bas, ont à cet effet réuni à Londres des plénipotentiaires et les ont munis de leurs pouvoirs, afin d'entrer en délibération et de concerter les arrangements destinés à remplir cet objet important. Et S. M. le roi des Belges, s'étant associé à ces intentions des cinq cours susmentionnées, a également envoyé à Londres un plénipotentiaire dûment autorisé à concourir au même but. En conformité de quoi, ces plénipotentiaires, savoir :

De notre part, le sieur Henri-Guillaume baron de Bulow, notre chambellan, conseiller intime de légation, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de S. M. britannique, chevalier de

notre ordre de l'aigle rouge de la 3<sup>e</sup> classe, de l'ordre de St.-Wladimir de la 4<sup>e</sup> classe de Russie, de celui de St.-Stanislas de la 2<sup>e</sup> classe de Pologne, commandant de l'ordre du faucon de Saxe-Weimar, et chevalier de celui du lion de la troisième classe de Hesse ;

Et de la part de S. M. l'empereur d'Autriche, S. M. le roi des Français, etc.,

S. M. le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, etc.,

S. M. l'empereur de toutes les Russies, etc.,

Et S. M. le roi des Belges, etc. ;

Ayant conclu et signé en la ville de Londres, et sous la date du 15 novembre 1831, le traité dont la teneur suit ici de mot à mot : (Ici le texte du traité.)

Nous, après avoir lu et examiné cet acte, l'avons trouvé en tout point conforme à notre volonté ; en conséquence de quoi nous l'avons approuvé, confirmé et ratifié, comme par les présentes nous l'approuvons, le confirmons et le ratifions, promettant en notre nom et en celui de nos héritiers et successeurs d'en accomplir fidèlement le contenu.

En foi de quoi nous avons signé et fait munit de notre sceau royal le présent acte de ratification, qui sera échangé contre l'acte de ratification de S. M. le roi des Belges.

Fait à Berlin, le 7 janvier de l'an de grâce mil huit cent trente-deux et de notre règne le trente-cinquième.

Frédéric Guillaume.

Acte de ratification du traité conclu à Londres, le 15 novembre 1831, entre la Prusse, l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et la Russie, d'une part, et la Belgique, de l'autre.

Bernstorff.

#### Procès-verbal de l'échange des ratifications entre la Belgique et la Prusse.

Les soussignés, s'étant réunis à l'effet de procéder à l'échange des ratifications du traité conclu et signé à Londres, le 15 novembre 1831, entre la Belgique, d'une part, et la Prusse, l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et l'Irlande et la Russie, de l'autre, concernant la formation et la reconnaissance de la Belgique par les puissances ci-dessus mentionnées, ont produit les instruments desdites ratifications, lesquels, ayant été trouvés en bonne forme, ont été échangés en la manière accoutumée.

En foi de quoi, les soussignés ont signé le présent procès-verbal, et l'ont revêtu du cachet de leurs armes.

Fait à Londres, le 18 avril 1832.

Sylvain Van de Weyer. Bulow.

#### LIÈGE, LE 25 AVRIL.

Voici quelques détails sur le guet-à-pens dirigé contre M. Ch. de Brouckere :

« A peine M. de Brouckere venait de quitter le château de Caster, que quatre maréchaussées hollandaises portant une blouse au-dessus de leur uniforme et deux pistolets à la ceinture, se présentèrent chez le jardinier et lui demandèrent où était son maître : ils visitèrent ensuite tout le château, et de là aperçurent dans la plaine M. de Brouckere à cheval, qui retournait tranquillement à Liège.

« Ces maréchaussées s'étant glissés à pied dans la propriété de M. de Brouckere, à travers les bois et par des issues différentes pour empêcher sa retraite, ne purent le poursuivre.

« Ils étaient soutenus par trois colonnes d'infanterie qui se sont dirigées par Canne et par le bas de la montagne, évitant ainsi de se montrer sur le plateau et de donner l'éveil.

« Depuis ce jour, les maréchaussées sont revenues encore deux fois, et ils exigent qu'on leur donne à boire et à manger. Depuis long-temps les hollandais n'avaient fait d'excursion du côté de Caster. »

On lit dans l'*Indépendant* la lettre suivante :

Eich, le 24 avril 1832.

La ville de Luxembourg est restée tranquille, depuis les derniers mouvements. On doit ce calme aux nombreuses patrouilles prussiennes et hollandaises.



daisés qui ne cessent de se croiser dans tous les sens ; pendant une nuit même les artilleurs n'ont pas quitté leurs pièces.

On sait aujourd'hui que l'ordre de s'emparer de M. Thorn, à tout prix, est venu depuis cinq mois de La Haye. Les intentions du roi Guillaume sont, dit-on, de traiter le gouverneur comme l'auteur de la révolte dans le grand-duché. Les bruits les plus sinistres se répandent : on assure que les bataillons qui doivent l'accompagner jusqu'aux frontières de Prusse, pour le diriger de-là en Hollande, sont désignés ; et il faut avouer que les propos des militaires, concernant cette translation, sont loin d'être rassurants. Que le gouvernement se hâte donc de réclamer vivement et sans relâche.

Une récompense de 2,000 francs a été distribuée aux partisans. Pour éluder la défense d'entrer dans la place avec leurs armes, ils ont soin de les déposer dans un petit cabaret, situé sur les glacis, de la porte-Neuve, à une demi-portée de fusil de cette même porte.

On lit dans le *Courrier français* :

« Il vient de se passer dans le duché de Luxembourg un acte qui doit compliquer encore les affaires de la Belgique et faire sentir aux puissances liées maintenant par le traité du 15 novembre, la nécessité d'en finir promptement avec le roi de Hollande. C'est l'avis nous écrit-on de Londres, de M. de Talleyrand et de lord Palmerston. Ils se proposent d'indiquer plusieurs mesures à la conférence aussitôt qu'on aura l'adhésion de la Russie, qu'on attend d'un moment à l'autre. L'attentat commis sur la personne du gouverneur belge du Luxembourg leur prouvera qu'il y a urgence. Que des brigands, même soldés par la Hollande, aient tenté un coup de main contre un fonctionnaire du roi Léopold, on le conçoit encore ; mais que des gendarmes prussiens ou hollandais, car le fait n'est pas encore bien éclairci dans ce moment, que des gendarmes, revêtus de l'un ou de l'autre uniforme, viennent appuyer cet guet-à-pens et ajouter aux mauvais traitements des bandits, les angoisses d'une détention arbitraire, voilà une des violations les plus flagrantes du droit des gens, et le roi Guillaume ne saurait faire de trop grandes et de trop promptes réparations pour un tel attentat.

« La conférence ne doit pas rester indifférente à un pareil attentat, et elle doit fortement appuyer la satisfaction demandée. »

On annonce que les préparatifs pour le prochain mariage du roi Léopold avec une princesse de France reçoivent une grande extension. Déjà des mesures sont prises pour renouveler l'ameublement du palais, et des voitures ont été commandées chez plusieurs de nos principaux carrossiers. (*Indépendant.*)

— Le général de Wauthier est arrivé avant-hier à Gand, pour faire l'inspection de la cavalerie.

— Le bataillon étranger, arrivé samedi dernier de Bruges à Gand, en est parti avant-hier pour les environs de Termonde.

— Le gouvernement ayant été informé que dans beaucoup de communes, les dispositions du décret du 13 prairial an XII, sur les inhumations, ne sont point observées, et considérant qu'il peut résulter de cette négligence de graves inconvénients pour la santé publique, vient de donner des ordres pour faire cesser sur le champ cet abus, et pour qu'il soit exécuté avec rigueur contre ceux qui désormais s'en rendraient coupables. (*Moniteur.*)

— On écrit d'Ostende :

« Les arrivages continuent à bien aller ; il est entré du premier au 20 de ce mois, 59 navires, chargés de diverses marchandises : on en attend encore un grand nombre. »

— Les dernières nouvelles de Lisbonne vont jusqu'au 7 avril ; les vaisseaux qui ont transporté les troupes à Madère sont de retour dans le Tage, à l'exception d'un seul qu'on suppose être tombé au pouvoir de don Pedro. L'expédition est arrivée à Madère le 5 mars, les troupes ont été débarquées le 6, les vaisseaux ont remis à la voile le 7 pour retourner en Portugal. Comme personne n'a eu la permission de débarquer on ne connaît pas la véritable situation de Madère.

— *Union de deux familles.* Nous trouvons le détail suivant dans une feuille de Canada :

La veille de Noël le révérend M. Jenkins a marié M. Théophile Hutcheson avec miss Martha Wels ; M. Richard Hutcheson avec miss Elisa Wels ; M. Thomas Hutcheson avec miss Sara Anna Wels ; M. Titus Hutcheson avec miss Marie Wels ; M. Jonathan Hutcheson avec miss Judith Wels ; M. Ebenezer Hutcheson avec miss Virginie Wels ; M. John Hutcheson avec miss Peggy Wels ; Ensemble 7 mariages entre deux familles.

#### BULLETIN.

Au dire des journaux orangistes, les ratifications de la France et de l'Angleterre ne signifiaient rien, ou pas grand chose : celles des cours du Nord seules pouvaient décider des destinées de la Belgique ; mais jamais nous ne devions les obtenir ; c'était stupidité que d'y songer. Aujourd'hui voilà que les ratifications de l'Autriche et de la Prusse viennent donner un démenti aux prévisions des orangistes, croyez-vous que cela les embarrasse ? Pas le moins du monde. Comme celles de la France et de la Grande-Bretagne, l'adhésion de la Prusse et de l'Autriche n'a aucune valeur. C'est Pétersbourg seul qui est puissant, et pour eux savez-vous ce qui valent Paris, Londres, Vienne et Berlin ? Zéro. A la bonne heure.

A notre avis, les dernières ratifications ont grandement avancé la solution de la question belge, elles doivent entraîner celle de la Russie. Si le cabinet de Pétersbourg se fait attendre, il deviendra constant que nous nous sommes séparés de la Hollande bien malgré lui, et que la Prusse et l'Autriche ont préféré à son alliance celle de la France et de l'Angleterre, et enfin qu'un royaume se sera fondé en dépit du puissant empereur Nicolas ; voudra-t-il avouer qu'il a peu d'influence en Europe ; certes son orgueil n'y saurait consentir, déjà le comte Orloff a habilement dissimulé la défaite de la Russie, et jeté un voile sur des sentiments dont il ne pouvait rien sortir pour la Hollande. Une décision analogue à celle du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche peut seule sauver la dignité de l'empereur.

Après la conclusion des affaires Belges, il n'y aura plus guère à régler sur le continent que des intérêts d'un ordre secondaire, parmi ceux qui pouvaient amener une conflagration générale. La Russie et la Prusse qui n'ont point fait la guerre pour les Nassau, ne la feront point au bénéfice de Don Miguel, encore moins à l'occasion du Pape. L'occupation d'Ancone touche l'Autriche de plus près ; mais il paraît que cette affaire prend une tournure tout-à-fait pacifique. La *Gazette d'Augsbourg* annonce aujourd'hui que Paris et Rome sont tout-à-fait d'accord sur les conditions de l'occupation française.

Quant à la Grèce, l'Angleterre, l'Autriche et la France se rencontrent dans un même intérêt pour la soustraire à la domination russe. L'accord de ces trois puissances ne laisse pas possibilité au cabinet de Pétersbourg de songer à des agrandissements de ce côté.

Le vent donc souffle à la paix de partout.

Plusieurs journaux de Paris reproduisent avec étendue la discussion qui a eu lieu à la chambre des communes sur la Pologne. Des députés ont blâmé l'empereur Nicolas avec une grande énergie, M. Schell entr'autres. Il a engagé le gouvernement britannique à accorder toute espèce de protection aux réfugiés polonais. Il nous est doux de penser que les débris de ce peuple de héros ont trouvé une vive sympathie dans notre ville.

Il y a eu plus que de la philanthropie à la chambre des communes. L'Angleterre commence à voir d'un oeil jaloux la puissance des Césars. Si les projets dont on dit la Russie animée sont vrais, tant mieux pour la civilisation européenne, car la lutte sera fatale à l'autocrate.

Aucune apparence d'hostilité, quoiqu'on en dise, ne se manifeste du côté de la Hollande. Notre gouvernement, au reste, est sur ses gardes, et il fait bien. Une grande activité n'a cessé de régner au département de la guerre. On s'y occupe spécialement de la cavalerie. La création d'un nouvel escadron par régiment élève le chiffre de cette arme à près de 7,000 hommes.

#### JOURNAUX HOLLANDAIS.

S. M. vient de décider, par un arrêté récent, que celles des personnes employées dans les administrations, qui ont volontairement pris service dans la garde communale mobile et qui, depuis leur départ, aurait atteint l'âge prescrit par la loi pour faire partie de cette garde continueraient, en vertu de l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> octobre 1830, à jouir des trois quarts de leurs appointemens, pendant tout le temps qu'elles resteront au service.

— On écrit de La Haye, 19 avril :

« S. A. R. le prince Albert de Prusse, époux de la princesse Marianne, est arrivé ce matin peu avant six heures en cette résidence et s'est rendu de bonne heure dans la même matinée chez le roi.

« Le prince prussien Guillaume Adalbert s'est rendu aujourd'hui à Rotterdam, accompagné de son adjutant, du colonel V. Scharnhorst, son ancien gouverneur et d'un adjutant du prince Frédéric, pour y voir les choses les plus remarquables.

« On parle maintenant d'un voyage de S. M. la reine à Berlin. On dit aussi que le roi ira la semaine prochaine à Amsterdam (*Algemeen Handel.*)

— On écrit de Bréda, 18 avril :

« D'après les nouvelles que nous venons de recevoir de la citadelle d'Anvers, il paraît que tous les bruits qui ont couru sur un prétendu complot pour livrer cette forteresse, sont entièrement dénués de fondement. Les Belges qui se trouvaient à la citadelle et que l'on avait arrêtés par mesure de précaution, sont maintenant relâchés.

« On remarque que le commerce commence à reprendre un peu de vie à Anvers ; mais les navires belges ne portent encore au lieu de leurs trois couleurs, qu'un modeste pavillon blanc. Les communications avec la citadelle sont toujours libres ; mais les Belges continuent avec une prodigieuse activité leurs ouvrages de défense qu'ils ont même osé pousser assez près de la citadelle, au fort *Montebello*, par exemple. »

#### MARCHÉS DE TOILES.

*Renaix.* Ce marché n'a point été bien approvisionné ; par continuation beaucoup de mauvaises toiles s'y présentent, la vente en a été néanmoins bien prompte ; les 5¼ 1½ pour blanc étaient rares et bien voulus ; les aunettes se sont élevées en prix et les 4¼ 1½ restent demandées.

*Lokeren.* Il s'est trouvé 150 pièces 7¼ au marché ; les bonnes toiles à blanchir qui y sont rares, ont trouvé des acheteurs sans augmentation de prix.

*Audenarde.* (Grand mouvement) 1600 pièces au moins en toutes largeurs se sont présentées à notre marché ; comptez même 1700 ; environ 850 à 900 pièces ont été auées et vendues, le nombre de celles qui sont mesurées ailleurs approximativement peut être porté à 150 pièces. On peut évaluer f. 110 la pièce. Il ne s'est présenté depuis nombre d'années autant de 6¼ pour le blanc, par le grand choix qui s'y trouvait cette largeur a un peu balancé, mais toutes les bonnes toiles à blanchir se sont vendues. Les toiles 6¼ pièce bleu sans calandre n'étaient point aussi voulues, néanmoins tout s'est bien vendu.

Le petit nombre des 7¼ en proportion des 6¼ s'est bien vendu.

Les petites largeurs en 4¼ 1½ ont eu un débit bien prompt. Les 5¼ de même et tout a été enlevé.

*Gand.* Il y avait beaucoup de toiles ; les toiles à blanchir ont trouvé des amateurs et ont bien soutenu leurs cours. Les grises 109 ont été comme il y a huit jours ; les 100 brabantés n'ont pas eu beaucoup de débit ; toutes les autres largeurs sans variations.

*Bruges.* 1000 à 1100 pièces ont été exposées au marché, beaucoup se sont vendues et toutes les toiles à blanchir ont été vite enlevées ; le fin y est très rare et recherché.

*Thielt.* Jeudi, le marché a été extrêmement fourni et depuis long-temps, il n'y en a eu autant. 1700 pièces ont été au marché.

1200 à 1300 au moins ont été vendues, le cours n'a point varié et a été comme précédemment avec cette différence cependant que, par le grand choix, elles ont balancé au commencement, le cours en est bas. (*Emancipation.*)



Extrait d'un rapport adressé à l'inspecteur-général du service de santé de notre armée, par M. le médecin principal Fallois.

Paris, le 17 avril 1832.

Le choléra morbus continue à faire ici d'affreux ravages, n'épargnant ni âge, ni sexe, ni rang, ni fortune... La population est frappée de terreur; un grand nombre de familles ont quitté Paris, mais plusieurs accidents cholériques arrivés inopinément en route ont retenu l'élan de l'émigration, et les esprits effarouchés tremblent également devant l'alternative d'attendre le mal ou de le rencontrer sur la route... La maladie se joue malheureusement des différents modes de traitement; car ici, comme à Londres, chaque praticien a le sien, auquel il attribue une puissante vertu et dont il proclame la supériorité sur celui que poursuivent ses confrères. J'en ai vu mettre un grand nombre en œuvre, et j'ai vu mourir partout....

Il faut dire toutefois que les émissions sanguines opérées par la lancette, les sangsues et les ventouses, les boissons glacées et l'application de la chaleur aux extrémités inférieures, moyens employés par M. le professeur Broussais, tant au Val-de-Grace que dans sa pratique particulière, ont été couronnés de succès dans plusieurs cas éclatants, et qu'elles gagnent faveur parmi les médecins....

M. Broussais seul s'est fait une idée nette, précise et complète du choléra, qu'il considère comme l'inflammation la plus étendue du tube digestif qu'on puisse rencontrer, mais qu'il conçoit cependant prédominer tantôt dans la partie supérieure, tantôt dans la moyenne ou inférieure du tube, ce qui donne lieu à de la différence dans les symptômes.... C'est par la violence de l'inflammation que les mouvements du cœur sont enrayés: de là, absence du pouls et la stase du sang veineux dans les poumons, *asphyxie* et *cyanose*, symptômes essentiels et caractéristiques du choléra. L'inflammation étant la cause du mal, c'est à la détruire qu'il faut s'attacher, c'est ainsi seulement qu'on peut s'attendre à guérir. Tout moyen qui ne tend pas directement à cela est d'un intérêt secondaire; celui qui contrarie cette indication, pernicieux.

Je n'ai entendu rien de plus concluant que son raisonnement; malheureusement la méthode de traitement, qui s'y appuie, n'est pas assez efficace pour sauver tous les malades. On espère de voir paraître, dans peu de jours, une brochure de cet illustre médecin; mais ses occupations sont si multipliées, son temps tellement absorbé, que je ne sais quand il pourra trouver celui d'écrire.

Le gouvernement a reçu, en outre, une note de M. le professeur Marjolin, dont voici la teneur:

Parmi les personnes que j'ai vues à l'hôpital, les 19/20 au moins, avant d'éprouver des vomissements et des crampes, ont ressenti pendant plusieurs jours, ou pendant un jour, ou seulement 10 à 12 heures, les symptômes suivants:

- 1° Les uns, douleurs pesantes de tête, courbature dans les membres, malaise général;
  - 2° Les autres, coliques sourdes ou vives, dévoiement, dérangement de l'appétit, quelques crampes ou pas.
- J'ai vu aussi en ville beaucoup de personnes atteintes de ces symptômes.

Le choléra serait-il survenu, si un traitement n'eût été employé? Je n'ai pas voulu tenter l'expérience.

TRAITEMENT.

Dans le premier cas: Diète absolue, sans bouillon; thé léger ou infusion de mélisse ou de fleurs de tilleul; saignée au bras ou 20 sangsues à l'anus et transpirer dans son lit.

Dans le second cas: 15 ou 20 sangsues à l'anus; boire du thé léger; ajouter à chaque tasse deux gouttes de laudanum; prendre matin et soir un demi-lavement à l'eau de riz; ajouter à chacun deux gouttes de laudanum. Et, si la diarrhée était abondante et séreuse, comme de l'eau trouble ou de l'eau d'amidon, ajoutez à chaque demi-lavement un gros ou même deux gros d'extract de ralanbia.

Ces lavements doivent être gardés. S'il y a une vive douleur vers le creux de l'estomac ou de la chaleur, il faut appliquer les sangsues sur cette région; et, si l'on éprouvait en même temps du refroidissement dans les membres, il faudrait les frotter vivement avec de la flanelle chaude et y appliquer ensuite des cataplasmes de farine de moutarde.

Le traitement ultérieur, si les symptômes persistaient, exigerait le concours d'un médecin.

Cette note confirmée, d'une part, l'opinion de M. le professeur Broussais sur la nature de la maladie, et vient, de l'autre, à l'appui de tout ce qui a été dit jusqu'à ce jour sur la nécessité de soigner convenablement, en cas d'invasion du choléra, les moindres dérangements dans les fonctions digestives.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE du 24 avril.

**Naissances:** 4 garçons, 7 filles.  
**Décès:** 2 filles, 2 hommes, 6 femmes; savoir: Gaspar Bon-sang, marchand Brasseur, âgé de 72 ans, rue des Récolets, époux en 2<sup>e</sup> noces de Marie Jeanne Lixson. — François Willems, âgé de 20 ans, canonier de deuxième classe à la première compagnie du bataillon d'artillerie. — Elisabeth Platens, âgée de 79 ans, rue Mont Saint-Martin. — Catherine Pilet, âgée de 73 ans, rue Chaffour, épouse de Barthélemy Debois. — Marie Catherine Franck, âgée de 71 ans, rue Saint-Eloi, épouse de Servais Joseph Pairoux. — Jeanne Joseph Polen, âgée de 42 ans, rue Bas-Rhieux, épouse de Dieudonné Schöbergh. — Jeanne Joseph Pirotte, âgée de 37 ans, faubourg Saint-Gilles, épouse de Mathieu Frankinet. — Marie Barbe Bastin, âgée de 23 ans, couturière, rue Saint-Séverin.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

( ) **CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
 Henri JENICOT, joaillier bijoutier orfèvre, demeure actuellement rue Neuve, à la Couronne Impériale, n° 977.

On ACHÈTE au n° 69, faub. Ste.-Marguerite, les Obligations et Récepissés des 12 et des 10 millions, à un prix très-élevé.

J'achète des BILLETS d'emprunt à-peu-près au taux d'An-vers. DE LOGNAY, faubourg Vivegnis, n° 412 bis. 522

Des personnes mal informées faisant courir le bruit absurde que j'aurais cessé d'avoir mon domicile en cette ville, je crois devoir prévenir celles des familles qui m'honorent ici de leur confiance contre la fausseté d'une telle assertion, leur renouvelant en outre l'avis que je continue mes Leçons particulières de latin, de mathématiques, des branches du commerce, du dessin linéaire et ordinaire appliqué à la figure et aux arts, et de tout ce qui fait partie d'une bonne instruction privée élémentaire. GUILLEMIN, fils. 575

De bons OUVRIERS TAILLEURS, aux petites et grandes pièces, peuvent se présenter, rue Pont-d'Isle, n° 17.

On demande un SUBSTITUANT pour la milice, au n° 84, rue sous la Grande-Tour, à la Main d'or. 547

On DEMANDE un REMPLAÇANT ou SUBSTITUANT, n° 73, faubourg d'Amerceur. 579

La BELLE VENTE DE FLEURS et ARBUS-TES, à laquelle il avait été annoncé qu'il serait procédé, le 19 avril 1832, à 2 heures de relevée et à la demeure du notaire SERVAIS, à Liège, reste irrévocablement fixée à VENDREDI PROCHAIN, 27 du courant, au même lieu et à la même heure. 539

VENTE VOLONTAIRE.

Lundi 30 avril 1832, à dix heures du matin, par le ministère du notaire SERVAIS, à Liège, en son étude, au quai de la Sauvenière, n° 798, il sera procédé à l'adjudication publique d'une belle MAISON, cotée 93, située en cette dernière ville, rue Hocheporte; avec cour et jardin y attaché et joignant d'un côté, à M. Latour, imprimeur; d'un autre à M<sup>d</sup>e V<sup>e</sup> Alexandre.

Cette maison est en fort bon état et réunit beaucoup d'utilités.

La vente dont il s'agit présente toutes les garanties désirables et de très-grandes facilités pour le paiement. S'adresser audit notaire SERVAIS, dépositaire des titres. 456

( ) Le samedi 28 de ce mois, à 10 heures du matin, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères, en son étude, rue Souverain-Pont, une MAISON, sise à Liège, faubourg Ste.-Marguerite, n° 78.

Le même jour, à deux heures de relevée, il procédera pardevant Monsieur Chokier, juge de paix, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, à la VENTE aux enchères publiques d'une PROPRIÉTÉ consistant en TROIS MAISONS n° 373, sises à Liège, faubourg Vivegnis avec 17 perches de jardin et autant de vignoble, tenant vers Coronmeuse à Nicolas Chaumont, vers Liège au sieur Deprez. Aux conditions que l'on peut voir en l'étude du notaire.

Une DEMOISELLE, désirant apprendre le commerce, payant sa pension, peut s'adresser place du Marché, au Moulin d'Or, n° 60. 576

( ) VENTE D'UN BEAU MOBILIER.

Lundi 30 avril 1832, à 9 heures du matin, madame V<sup>e</sup> Henvaux, quittant sa maison, à Dolembreux, commune de Sprimont, y fera VENDRE par le notaire KEPPENE, tout son MOBILIER, consistant principalement en un service de porcelaine anglaise et autres, literies, linge, batterie de cuisine; 6 garde-robes, commodes, secrétaires, tables, chaises et autres boiseries, horloges, glaces, 6 lauriers, 400 bouteilles de vin de Bourgogne et Champagne et autres objets. A crédit sous caution.

Le prix de 1240 florins des Pays-Bas pour lequel la maison n° 206, avec 12 perches 37 aunes de cotillage, située à Liège, faubourg St. Léonard, avait été adjugée à la VENTE qui a eu lieu devant le juge de paix du quartier du Nord, par le ministère du notaire BOULANGER, a été surenchéri d'un dixième, et porté à 1364 florins, par acte au bas du procès-verbal, en date du 23 avril; en conséquence et conformément aux conditions, cet immeuble sera REEXPOSÉ en vente devant M. le juge de paix susdit, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère du même notaire, le jeudi 10 mai 1832, à 10 heures du matin, aux conditions dont on peut prendre connaissance audit bureau et chez ledit notaire.

A LOUER dès-à-présent, une belle MAISON de campagne, située à Sclessin, commune d'Ougrée, avec remises, écuries, jardins anglais et légumes, etc., etc. S'adresser à M. RICHARD LAMARCHE. 573

VENTE DÉFINITIVE.

Samedi, 12 mai 1832, à 9 heures du matin, au bureau de M. le juge de paix BOUHY, il sera VENDU aux enchères, une bonne MAISON, cotée 542, sise à Liège, rue St. Séverin, sur la mise à prix de 4210 fls. 50 cents.

Plus une RENTE de 240 fls. Bt. Liège, constituée à 3 pour cent, due par M. DE BEHR-PIRARD, à Hodimont, sur la mise à prix de 3590 fls. P.-B. S'adresser au notaire DELEUXHY, à Liège.

VENTE DE FUTAIE.

Jeudi, 3 mai 1832, à dix heures du matin, M. le comte de Lannoy, fera vendre dans son bois à la Neuville, en Condroz, plusieurs marchés de chênes et Baliveaux, par le ministère du notaire THONON, audit lieu, à crédit. 574

MM. les souscripteurs au *Recueil des arrêts notables de la cour supérieure de justice séant à Liège*, en retard de payer leur abonnement, sont informés que les *Tables de l'onzième volume* ne leur seront remises qu'après paiement de leur souscription. — MM. les abonnés qui n'ont pas reçu la quatrième livraison de l'onzième volume, sont priés de la faire retirer chez M. DESSAIN, qui n'a pu leur en faire l'envoi, à défaut d'indication positive de leur domicile actuel. — La première livraison du tome XII est sous presse.

A VENDRE un CHARRIOT de voyageur déballeur, presque neuf. S'adresser n° 334, faubourg Ste.-Marguerite, ou à l'Hôtel de la Pommelette. 56

MAISON à VENDRE ou à LOUER de suite avec jardin, pompe, four, citerne, rue St-Séverin. S'adresser à H. MANGIS, Mont St-Martin, n° 612, où il y a un Quartier indépendant à Louer, composé de 7 pièces, cave, grenier. 568

A VENDRE un CHEVAL de 6 à 7 ans et à deux mains, Hôtel du Grand Cerf. 531

Le 3 mai 1832, à 9 heures, il sera VENDU aux enchères devant M. le juge de paix du quartier du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, par M<sup>d</sup>e DUSART, notaire à ce commis, un JARDIN avec MAISON et dépendances, sis aux Weines, derrière les Urselines, en cette ville. S'adresser audit notaire chargé de VENDRE une PIÈCE de TERRE de 65 perches, située à Wonck, exploitée par J. P. Collard, de Froidmont, commune de Haccourt.

( ) A VENDRE ou à LOUER une MAISON, petite et très commode, située à Coronmeuse, n° 6. On pourra l'occuper de suite ou à la St-Jean. S'adresser à M<sup>d</sup>e BERTRAND, notaire à Liège.

( ) Le mardi 8 mai 1832, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M<sup>d</sup>e BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place St-Pierre, à la VENTE publique d'une MAISON restaurée à neuf, ayant une pompe et un beau jardin entouré de murs, située à Liège, rue Jonfosse, n° 353. L'acquéreur en aura la jouissance du jour de la vente, ou pourra voir cette maison tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à midi. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

VENTE DE LA GARNITURE D'UNE FERME.

Lundi 30 avril 1832, à 10 heures précises du matin, et le lendemain s'il y a lieu.

M. Vandermaesen cessant entièrement l'exploitation de la ferme du Sart, au-dessus de Pouleux, commune de Hody, canton de Nadrin, y fera VENDRE, au plus offrant, par le notaire DEMPTYNNE, 7 chevaux, 12 vaches, 130 bêtes à laine mérinos, très saines, que l'on peut voir 8 jours avant la vente, pour s'assurer de leur bon état de santé, 2 charriots, 2 charrettes, 3 tombereaux, 4 charriots, 2 rouleaux, 5 herbes dont une avec dents en fer, traits, chaînes, colliers et autres harnais, un crible à vent, etc., etc. A crédit. 581

QARTIER à LOUER pour la St-Jean prochain. S'adresser au n° 828, rue Pont-d'Ile, à l'enseigne du Pain de Sucre.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 14 avril. — Métalliques, 871 3/4; Actions de la banque 1152 1/2.

Bourse d'Anvers du 24 avril. — Changes.

	à courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	1 1/4 10 av.		
Londres.	12 15	12 10	P
Paris.	47 3/16	47	46 7/8
Francfort.	35 1/16	A 35 1/2	A
Hambourg.	35 5/16	35 3/16	P
Escompte 4 0/0			

Cours des Effets.

Belgique	Empr. de 12 mill., 5 d'intérêt,	97 3/4 à 98 P.
	Empr. de 10 mill.,	94 A.
	Empr. de 24 mill.,	00 00 0/0
	Dettes actives,	94 0/0 0/0
	Oblig. de Entr.,	00 0 00
Hollande.	Dettes actives,	00 0/0
	Oblig. synd.,	00
	Rent. remb.,	84 1/2 et 87 1/2 A

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.